



## NOTICE D'INFORMATION

**Balaruc les Bains le 6/12/2024**

**Séjour de 3 jours de randonnée 16/05/2025 au 18/05/2025 (2 nuitées)**

### TAUTAVEL

Le séjour est ouvert aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec assurance RC ou plus. Ouverture à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2024/2025 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 16 au minimum avec 4 voitures, 20 au maximum avec 5 voitures.

Dates : du vendredi 16 mai au dimanche 18 mai 2025,

Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage

**Programme :** Les randonnées prévues sont de l'ordre de 8 à 15 km, elles permettront de découvrir les Corbières Catalanes (Les chaussures et bâtons de randonnée sont conseillés une partie des chemins sont caillouteux)

Le vendredi 16 mai 2025 à 10h Les participants, munis de leur pique-nique pour le midi, sont attendus à Fitou au parking de l'église Saint-Julien et Sainte Basisse à 110 km (42.89204, 2.973486).

Rando de 14km dénivelé 260m. La rando terminée nous poursuivrons notre itinéraire jusqu'à TAUTAVEL à 30 km (logement disponible à partir de 17h)

Le samedi 17 mai : départ 9h : Boucle par Peyreperouse, Rouffiac et le Moulin de Ribaute, 15km 500m Boucle qui passe sous les murailles du Château de Peyreperouse, avec vue sur le Château de Quéribus et le Massif de la Quille. Randonnée en grande partie dans les sous-bois.

Dimanche 18 mai : départ 9h : 2 randos au départ de Tautavel « le chemin des bacs » 8km dénivelé 200m et la tour (Torre del Far) 6 km 400m de dénivelé.

**Hébergement :** En chambre de 2 personnes (avec sanitaires privés) en Chalet ou Gîte,

L'hébergement sera assuré dans le centre de Vacances Soleil Evasion – Torre Del Far à Tautavel, Avenue Verdoube 66720 TAUTAVEL, Tel 04 28 63 04 20 , qui fournira les repas, avec pique-nique pour le déjeuner du midi.

**Côût du Séjour :** Le coût du séjour est fixé à **172 €** par personne prix ferme et définitif non révisable pour la pension complète, en chambre double, co-voiturage non inclus,

Supplément pour chambre individuelle : **18 €/J soit 36 €** pour le séjour. sous réserve de disponibilité,

Co-voiturage sur la base d'un véhicule avec 4 passagers : **28 €** (à remettre au chauffeur en main propre)

#### **Ce prix comprend :**

- La pension complète du dîner du 1<sup>er</sup> jour au déjeuner du dernier jour.
- L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'Association.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

### Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier jour.
- Les boissons.
- Les dépenses personnelles. Le voyage, jusqu'à TAUTAVEL et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage. (estimation de 28 € /pers voiture de 4 )
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- Les contributions financières EIT et UEIT.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

### Inscriptions :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription

**ATTENTION** : le nombre de chambres individuelles est limité à 10%

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du **7 Décembre 2024** .

**Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt de 51 € (de préférence par virement bancaire à partir du 01/01/2025 afin de minimiser la charge administrative des bénévoles, ou par chèque à l'ordre de l'Association)**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au **14 Janvier 2025**  
En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.  
S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription.  
Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous **8 jours**. Le virement ou le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

### ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi. (**8 € tarif 2024 sous réserve du tarif 2025**)

### PAIEMENTS :

Acompte de **51 €** à la pré-inscription. Date limite **10/01/2025 (pas de virement avant le 01/01/2025)**

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le **10 avril 2025**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions **EIT et UEIT** seront systématiquement dues.

**Tous ces règlements doivent être fait à l'ordre de l'Association.**

### DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 350 kms comprenant aller-retour+ trajets sur place. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

### FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

En cas de désistement partiel plus de 45 jours avant le début du séjour, dans la limite de 10% de l'effectif mentionné au contrat, aucune somme ne fera l'objet de retenue. Sauf EIT et UEIT et assurance

Au-delà de la limite des 10%de l'effectif, l'acompte sera conservé.

- l'annulation intervient entre 90 et 30 jours avant le début du séjour, 30% du montant est dû.
- l'annulation intervient entre 30 et 8 jours avant le début du séjour, 70% du montant est dû.
- l'annulation intervient à moins de 8 jours du début du séjour l'intégralité du montant est dû,

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du

Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et déléguée au Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

## **DIVERS :**

- Selon les conditions climatiques sur place, les randonnées prévues pourront être modifiées.
- Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.
- En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.
- Une réunion ou courrier d'information et de préparation sera programmée en avril 2025.

## **CESSION DU SEJOUR :**

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association <i><a href="http://randothau.sportsregions.fr">randothau.sportsregions.fr</a></i> voir onglet <i>documents /divers</i> ).
--